

LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Les sociétés de financement des économies d'énergie (SOFERGIE) ont été créées par le législateur pour financer des projets d'économies d'énergie ou de protection de l'environnement.

Les SOFERGIE financent notamment les installations, les matériels ou les ouvrages destinés à :

- Économiser de l'énergie
- Développer les énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, biomasse
- Récupérer, recycler, valoriser les déchets

LES PARTICULARITES DE LA SOFERGIE

Expertise et savoir-faire

Un savoir-faire technique/juridique/financier dans le montage des financements

Un profil de remboursement adapté fiscalement

Des échéances flexibles qui s'adaptent aux besoins réels des clients et à la complexité des projets d'investissement

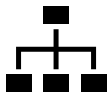
Un financement souple dans la durée

Un étalement dans le temps du financement des investissements adapté à la rentabilité de l'opération

L'intégration du financement de l'immobilier dans le projet global

Les SOFERGIE sont les seules sociétés de crédit-bail à pouvoir financer au sein d'un même contrat des biens mobiliers et immobiliers

LES ATOUTS DE LA SOFERGIE



Tout en un seul contrat

Les financements sont adaptés en fonction de la nature du projet.



Un contrat modulable

concernant sa durée en fonction d'un amortissement financier ou fiscal qui peut être mobilier et immobilier



Un financement intégral du projet

Les investissements intègrent les montages de préfinancement et des subventions

POURQUOI PROMOUVOIR CE DISPOSITIF ?



ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

LE FONCTIONNEMENT

